

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 43 (1917)
Heft: 23

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

M. Fulpius remercie au nom de la Suisse française à laquelle une place a été faite dans le C. C.

4) *Election de deux membres de la Commission de la maison bourgeoise.* A la place de M. Joos, Berne, décédé, M. Stettler, Berne, est élu. Le choix du successeur de M. Witmer-Karrer, démissionnaire, est abandonné au nouveau C. C.

5) *Prochaine assemblée générale.* Le président rappelle que la section de Schaffhouse a demandé à être déchargée du soin d'organiser cette assemblée. La section de Berne, qui avait offert de se substituer à celle de Schaffhouse, s'est désistée ensuite et proposa de ne pas réunir l'assemblée générale cette année. Le C. C. propose de se rallier à cet avis et de renvoyer la prochaine assemblée générale à l'année 1919.

M. Mousson observe que la G. e. P. devant célébrer en 1919 le quatre-vingt-dizième anniversaire de sa fondation, il serait préférable que l'assemblée de la S. I. A. eût lieu en 1918. Il propose que le C. C. étudie cette question de concert avec la G. e. P. et prenne ensuite une décision.

Le président confirme que, conformément à l'avis de l'orateur précédent, le C. C. s'en tient à la proposition de ne pas convoquer l'assemblée générale en 1917, ce qui est adopté ainsi que la proposition Mousson.

6) *Fondation du groupe des ingénieurs-conseils.* Le président observe qu'il y a lieu de discuter tout d'abord le règlement de ce groupe, qui est en cours d'impression.

Le C. C. approuve le projet de règlement en langue allemande, mais il n'est pas d'accord avec le texte français qui, à l'art. 3, stipule que les membres du groupe soient de nationalité suisse.

Cette disposition est contraire aux statuts de la Société qui n'exigent pas cette nationalité des membres de la Société. Il n'est pas admissible de priver certains membres de la Société du droit de faire partie d'un groupe professionnel. De plus le C. C. préférerait la formule abrégée A. S. I. C. (Association suisse des ingénieurs-conseils) à celle de F. I. D. I. C. (Fédération internationale des ingénieurs-conseils).

A une question de M. Vogt, le secrétaire répond que, parmi toutes les sections de la F. I. D. I. C., une seule, la suédoise, impose la restriction relative à la nationalité. M. Chavannes expose les raisons de ceux qui préconisent l'exigence de la nationalité suisse. Ils entendent que la désignation de « suisse » soit protégée afin de prévenir les abus. Il préfère en outre la formule F. I. D. I. C., attendu que tous les membres du groupe appartiendront à la Fédération internationale.

M. Fulpius annonce que la section genevoise n'a pas pris position vis-à-vis de ces questions.

M. Pflughard défend encore l'interprétation du Comité. Il est inadmissible que, par exemple, des professeurs de l'Ecole polytechnique qui sont membres de la S. I. A. soient exclus de l'admission au groupe tout en continuant à subvenir en temps que membres de la Société, aux dépenses du groupe. En Suisse on ne devrait pas prononcer l'exclusive contre les étrangers.

Prennent encore la parole MM. Imer, Mathys, Keller, Paris et Winkler, puis la proposition de M. Chavannes de renvoyer l'affaire à la prochaine assemblée des délégués est adoptée.

7) *Divers.* Le président apprend que plusieurs propositions visant à la nomination de membres d'honneur ont été déposées. L'assemblée des délégués n'a que le droit de faire des propositions à l'assemblée générale, mais, il n'y a pas de doute qu'elle puisse procéder aux nominations si elle juge bon d'en assumer la responsabilité, ce qui est admis sans objection.

M. Verrey propose alors de nommer membres d'honneur de la Société les colonels Dr J. Dumur, ingénieur à Pully et

J.-J. Lochmann, ingénieur à Lausanne, tous deux membres depuis longtemps de la Société et qui ont rendu de grands services à la technique et à l'armée suisses. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Beuer propose ensuite la nomination de M. le Dr Schucan, directeur général des Chemins de fer rhétiques, à Coire, qui s'est signalé par des travaux remarquables en matière de chemin de fer. M. Schucan est nommé membre d'honneur à l'unanimité.

Le président fait part à l'assemblée d'une proposition tendant à patronner l'édition d'une « Denkschrift » en l'honneur de M. Ritter, le staticien distingué, professeur à l'Ecole polytechnique et membre pendant de longues années de notre Société.

M. Rohn, professeur, fournit des renseignements plus détaillés. La « Denkschrift » qui exposera les méthodes de Ritter et leur développement sera une œuvre d'un caractère scientifique durable. La rédaction en sera assumée par des anciens élèves et des collaborateurs qualifiés de Ritter.

Le secrétaire remarque qu'il s'agit uniquement d'accorder au C. C. le pouvoir de disposer sur le prochain budget d'une somme d'environ 500 francs pour subventionner l'entreprise qui sera aussi appuyée par la section de Zurich. Adopté sans opposition.

Une proposition du président de la section de Bâle visant la *revision des principes en matière de concours d'architecture* ne peut être discutée attendu qu'elle est parvenue trop tard ; elle est renvoyée au nouveau C. C.

Le président rappelle qu'un nouveau concours pour le prix Geiser sera ouvert et que les sujets peuvent être proposés au C. C.

Le président annonce enfin qu'un nouveau volume de la *Maison bourgeoise* a paru (Berne, 1^{re} partie), qu'on peut acheter au secrétariat. Le prix de vente de ce livre particulièrement volumineux, a été maintenu, malgré la hausse du prix de revient, à 6 fr. pour les membres. — 16 fr. en librairie.

Après que des membres de la commission de la *Maison bourgeoise* eurent combattu l'élévation du prix de vente aux membres, l'assemblée maintient le prix de 6 fr., par 32 voix contre 10.

BIBLIOGRAPHIE

Die Fischwege an Wehren und Wasserwerken in der Schweiz von Ing. A. Härry, Generalsekretär des Schweiz. Wasserversichtsverbandes. — Verlag Rascher & Co. Zürich und Leipzig.

On sait que plusieurs espèces de poissons, surtout les saumons et les truites, remontent les fleuves à certaines époques pour frayer. Ces migrations périodiques sont considérablement gênées par les barrages, construits sur les rivières, et par les travaux de correction. De là l'adjonction aux barrages d'échelles à poissons, destinées à permettre ce passage.

L'intéressant ouvrage de M. l'ingénieur Härry est le résultat d'une enquête faite par « l'Association suisse pour l'aménagement des eaux » sur les constructions de ce genre existant en Suisse ; il est complété par l'exposition de ce qui a été fait à l'étranger. Le volume est abondamment illustré de belles vues et de plans d'installations.

L'enquête a démontré que les échelles, construites en Suisse, sont parmi les plus coûteuses et qu'un grand nombre d'entre elles ne remplissent pas leur but. Par contre, les échelles de navigation, rares chez nous, se sont montrées efficaces à ce point de vue, notamment à Augst.

Il est probable que la pisciculture, si perfectionnée aujourd'hui, donnerait de meilleurs résultats économiques que ces coûteuses installations. Telle est l'impression qui se dégage de la lecture de ce bel ouvrage, qui sera consulté avec intérêt par tous les spécialistes de travaux hydrauliques. N. S.